



Genève, le 25 mai 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat adopte un projet de loi pour construire 100 places de détention supplémentaires à Champ-Dollon

Le Conseil d'Etat s'est réuni ce matin en séance extraordinaire afin de statuer sur un projet de loi permettant la construction et l'équipement d'une annexe à la prison de Champ-Dollon. Il a adopté ce texte, qui ouvre un crédit d'investissement de 24,9 millions de francs. La commission des travaux du Grand Conseil pourra donc examiner dès ce soir cet important projet de loi rendant possible la création de cent nouvelles places de détention.

Au vu de l'évolution de la situation actuelle et afin de répondre aux besoins immédiats, il est impératif qu'une nouvelle structure puisse être réalisée dans les plus brefs délais. Sous réserve du vote du crédit par le Grand Conseil, les travaux pourraient démarrer en septembre 2010.

Le projet prévoit de réaliser la nouvelle structure dans l'enceinte même de la prison de Champ-Dollon. Pour des raisons de rapidité d'exécution, le choix s'est porté sur une construction préfabriquée modulaire. Ces modules cellulaires respecteront les normes de construction fédérales et seront conformes aux règles pénitentiaires européennes.

La mise à disposition de ces cent nouvelles places aura un effet direct sur le nombre de détenus placés par cellule et apportera une amélioration immédiate. Rappelons que la surpopulation à laquelle doit faire face la prison de Champ-Dollon atteint un niveau jamais égalé à ce jour.

Cette structure s'ajoute à celles déjà prévues par la politique pénitentiaire du Conseil d'Etat: La Brenaz II (150 nouvelles places disponibles à fin 2012), l'unité médicale de Champ-Dollon (40 nouvelles places d'ici fin 2012), Curabilis (92 nouvelles places au printemps 2013), ainsi que l'extension ultérieure de Champ-Dollon (300 à 400 nouvelles places).

Pour toute information complémentaire :

- *M. Mark Muller, conseiller d'Etat, en contactant Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DCTI, ☎ 022 327 31 12 ou 079 240 83 67 ;*
- *Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat, en contactant Georges Lapraz, directeur général de l'office pénitentiaire, DSPE, ☎ 022 546 32 00.*